

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°1 / 28 mars 2024

Dicton de la semaine:

À la Saint-Benjamin (31 mars), le mauvais temps prend fin.

L'Essentiel

Informations réglementaires	PAC, Restructuration du vignoble, Biocontrôle, Mention Abeille, CEPP, DSPPR, Guide Phyto 2024
Météo	Bilan d'octobre à mars
Phénologie	Débourrement plus ou moins avancé selon les secteurs et surtout la période de taille.
Maladies et ravageurs	Excoriose, Mildiou et Vers de Grappe
Extraits Végétaux	Le pissenlit
BSV Vigne Nord Aquitaine	Hors-série Prophylaxie 2024 du 26 mars 2024 Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

Informations réglementaires

🔗 Déclaration PAC 2023 : du 1^{er} avril au 15 mai 2024

La procédure de télédéclaration 2024 ouvrira le 1^{er} avril. Les aides PAC peuvent bénéficier à un plus grand nombre d'exploitations viticoles en valorisant les pratiques agricoles, les certifications (HVE et BIO) et la biodiversité.

Votre exploitation fait déjà une déclaration PAC ou pas, vous avez besoin d'information et/ou d'un accompagnement personnalisé :

Contactez Julie BARRAGUÉ : 06 62 49 05 29 // j.barrague33-47@bionouvelleaquitaine.com

☞ **Restructuration du vignoble :**

La télédéclaration pour les demandes d'aide à la restructuration 2023/2024 est à faire avant le 30 avril 2023 à midi.

☞ **Informations réglementaires : Source DRAAF Nouvelle Aquitaine**

• **Bulletins mensuels AMM ANSES :**

Les derniers bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants ainsi que des matières fertilisantes et supports de cultures sont consultables sur le site de l'ANSES

Consulter les derniers bulletins d'AMM ou <https://www.anses.fr/fr/content/bulletins-des-autorisations-de-mise-sur-le-march%C3%A9-amm-des-intrants-du-v%C3%A9g%C3%A9tal>

• **Note d'information destinée aux utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques :**

Une note, identifiant les points saillants de la réglementation applicable à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en précisant les non-conformités susceptibles d'être constatées lors des contrôles, a été rédigée par le Service régional de l'Alimentation. Elle donne les informations sur les sanctions rattachées à chacune des infractions qui peuvent être relevées.

Consulter la note d'information utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques ou <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/telecharger-la-note-d-information-a3036.html>

• **Liste actualisée des produits de biocontrôle :**

Pour rappel, vous trouverez ci-joint la nouvelle version de la note établissant la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du CRPM. Elle est publiée au BO AGRI, sous la référence DGAL/SDSPV/2024-186 et est en vigueur depuis le 22/03/2024.

La note de service, ainsi que la liste des produits sous forme de tableur modifiable, sont mises à disposition de tous sur l'Intranet du ministère de l'agriculture :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-186>

• **Note explicative arrêté abeille pour la filière vigne**

Cette note explicite bien les règles à observer et facilite grandement la compréhension de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Tous les cas sont envisagés sous un angle pratique, en rappelant que la vigne n'est pas considérée comme culture attractive.

Par contre la protection des zones de butinage (inter-rangs fleuris) est à prendre en compte, et, à ce titre, en fonction de la présence de fleurs dans la parcelle et des types de produits utilisés les règles sont bien précisées.

https://vienne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-

[Vienne/Documents/mon_exploitation/reglementation/Phytophanitaires/mention_abeilles_fiche4_vigne_V2.pdf](https://vienne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/mon_exploitation/reglementation/Phytophanitaires/mention_abeilles_fiche4_vigne_V2.pdf)

• **les DSPPR ou Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents au sens du règlement UE 284/2013**

Ces distances seront dorénavant fixées par l'ANSES lors de l'évaluation des produits de protection des plantes. Elles figureront sur les étiquettes et varieront de 0 à 20 mètres selon le type de culture, la catégorie ou le classement du produit. L'Anses attribue cette distance de sécurité aux produits nouvellement homologués et cette distance est

incompressible à la différence des DSR même si on utilise les équipements figurant sur le BO du Ministère de l'Agriculture. Les produits de biocontrôle peuvent aussi être concernés par cette mesure.

Toutes les informations sont disponibles et la liste des produits concernés par la distance incompressible de 20 mètres sur :

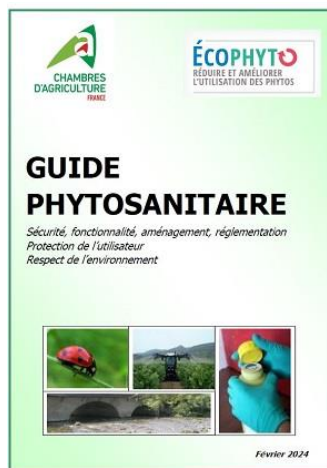
<https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations>

- **Note technique commune résistance 2024 MALADIES DE LA VIGNE : MILDIOU, OÏDIUM, POURRITURE GRISE, BLACK-ROT**

La note est disponible pour bien préparer la nouvelle saison :

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2024/BSV_Notes_Techniques_2024/Note-technique-commune-vigne-2024.pdf

- **Le Guide Phyto Edition 2024 vient de paraître avec toutes les mises à jour qui s'imposent du fait des évolutions réglementaires de ces derniers mois :**



Comment choisir les produits phytosanitaires, comment les transporter et les stocker ?

Comment les utiliser en toute sécurité tant pour l'applicateur que pour l'environnement ?

Comment les éliminer ?

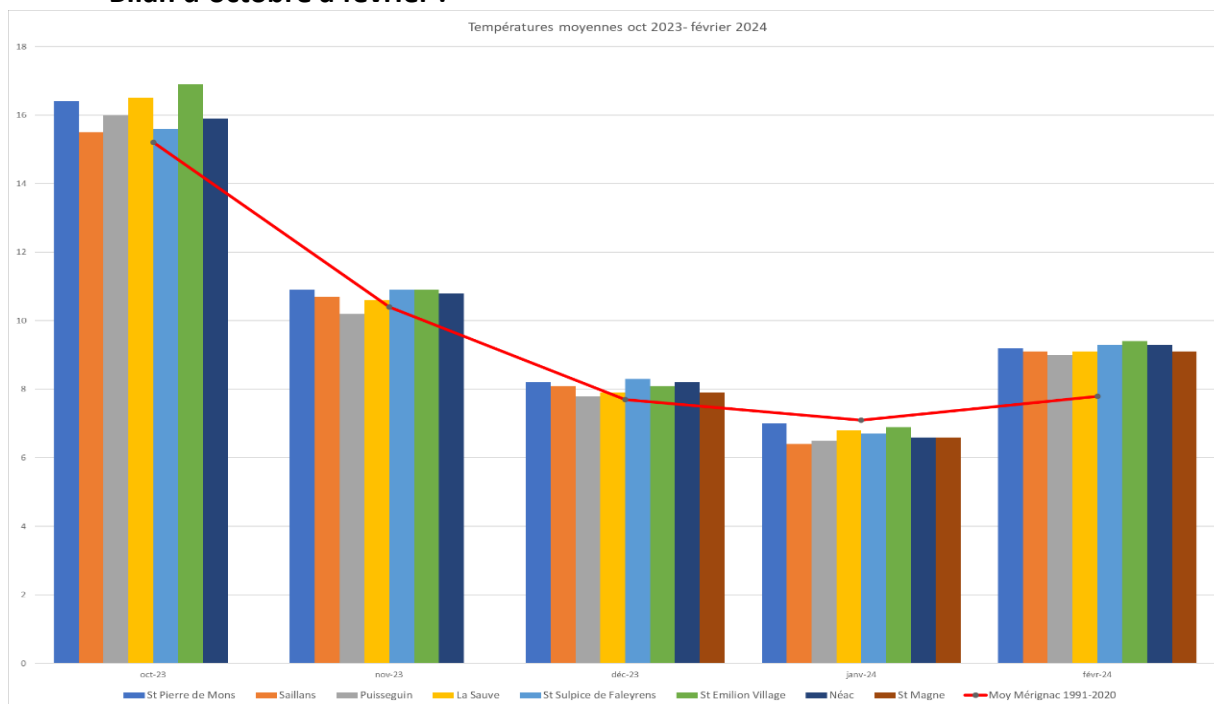
Toutes les réponses à ces questions sont abordées dans ce guide à travers des **fiches thématiques synthétiques** qui récapitulent les obligations et qui donnent l'éclairage nécessaire pour faire ses choix ou réaliser ses installations en alliant conformité de réglementation et moindre coût.

À la fois outil d'information et mémo, pour les conseillers et les agriculteurs, il regroupe **30 fiches recto-verso pour tout savoir sur la réglementation phytosanitaire** en lien avec la santé des applicateurs et la protection de l'environnement.

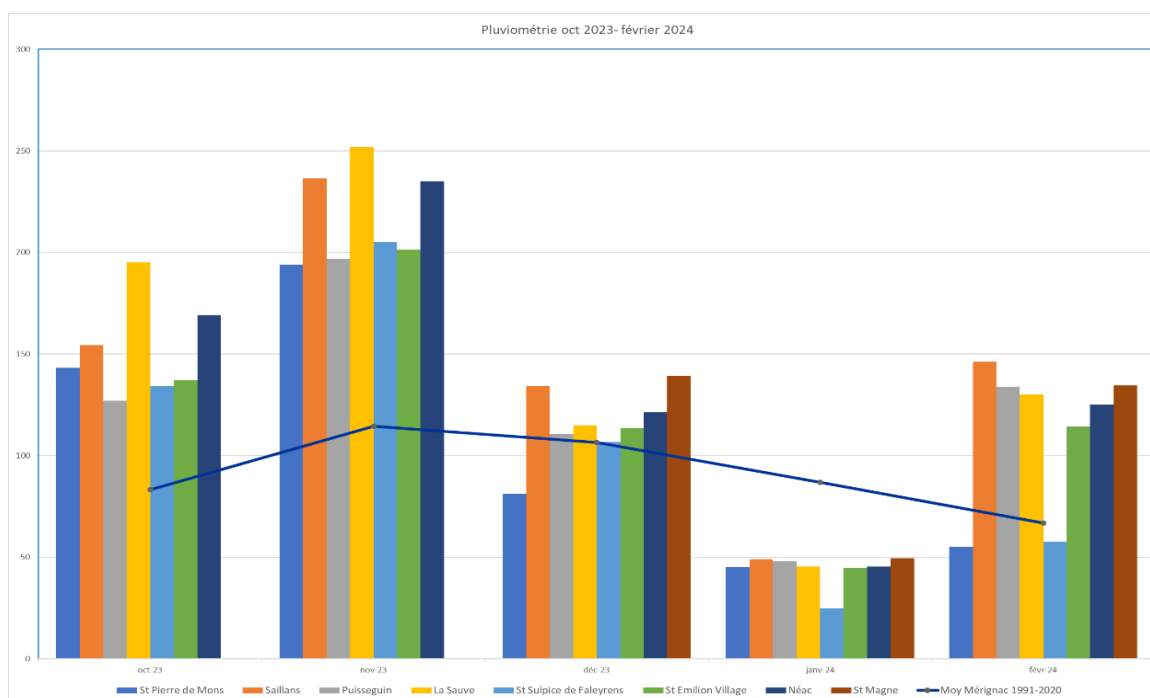
https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CA84/Documents/Actualites/2024/Trimestre_1/Guide_Phyto_National_Edition_Fevrier_2024.pdf

La Météo

Bilan d'octobre à février :



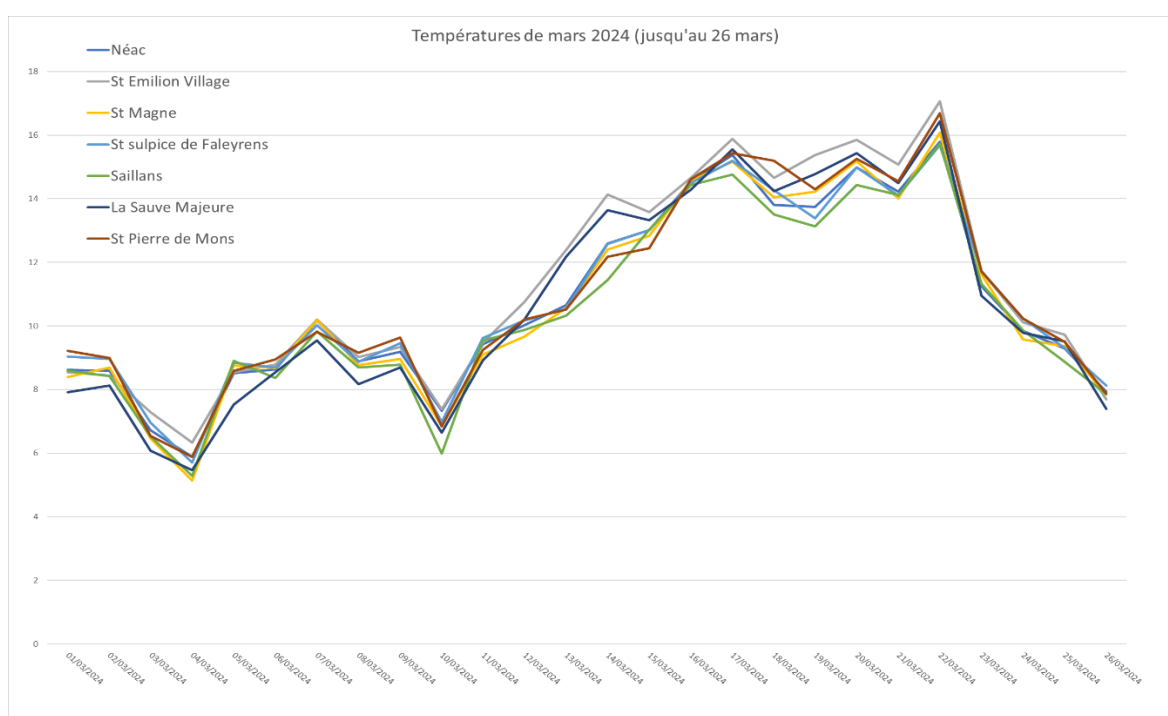
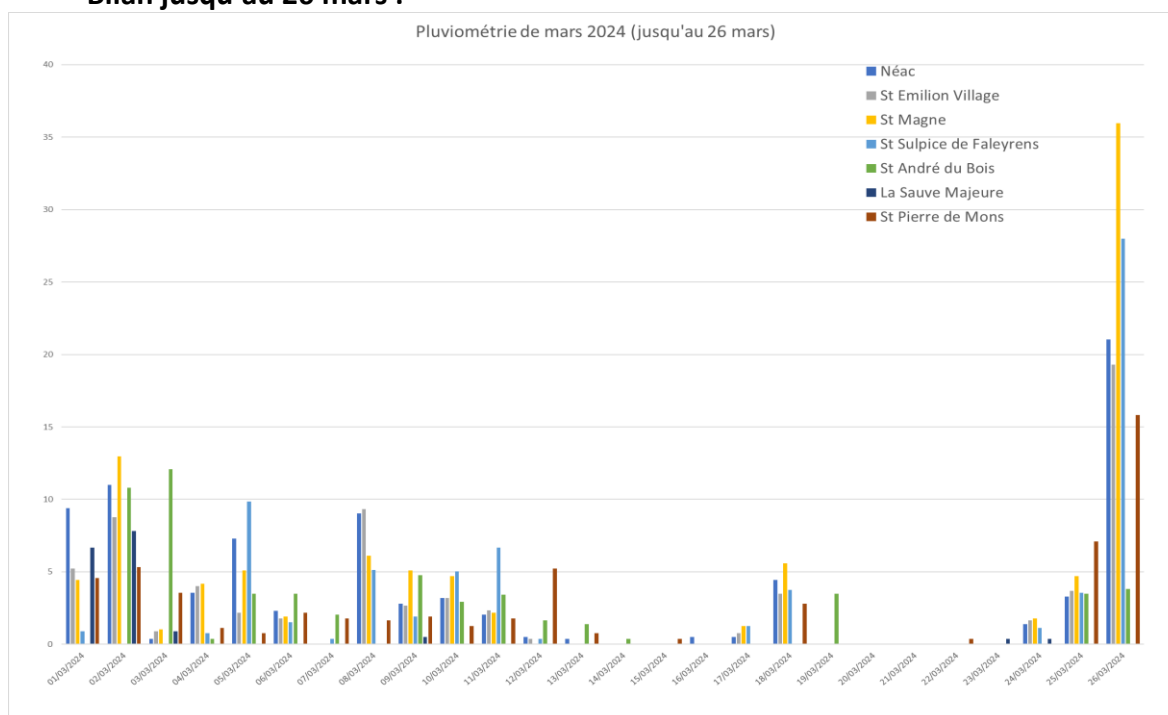
Les températures sont restées douces en automne, et même souvent supérieures aux normales. Si janvier est un peu inférieur aux normales, février bat des records avec plus de 1,5°C au-dessus des normales. Ces températures élevées ont réveillé la végétation.



« Beaucoup d'eau »

ou « trop d'eau » sont les phrases qui caractérisent le mieux le climat de l'automne et de l'hiver. Peu de répit dans la pluviométrie et l'inquiétude persiste sur la possibilité de rentrer facilement dans de nombreuses parcelles.

Bilan jusqu'au 26 mars :



La pluie s'est poursuivie en mars, avec le climat habituel de giboulées en début de mois. Et à partir du début de la deuxième décennie, nous avons vu une nette remontée des températures, avec des maximales bien au-dessus de 20°C, notamment la semaine dernière. Le retour de la pluie ces derniers jours a heureusement fait chuter ces températures inhabituelles.

Phénologie – Etat du vignoble

Phénologie

L'hiver particulièrement doux que nous venons de vivre n'a pas permis à la végétation de se mettre en repos hivernal (arrêt de circulation de sève). Il est donc logique avec la hausse actuelle des températures de constater le débourrement sur de nombreuses parcelles.

Voici quelques stades observés ces jours-ci sur parcelles de Merlot précoces (bourgeons en bout d'aste) : de bourgeon dans le coton, en passant par pointe verte, jusqu'à l'éclatement du bourgeon.

On peut même observer des feuilles étalées en bout d'aste notamment sur jeunes pieds dans les situations les plus précoces.



Certaines parcelles sont encore très peu avancées, avec un début gonflement du bourgeon, c'est notamment le cas sur les secteurs les plus froids et dans le cas de taille tardive (sur les 2 dernières semaines).

La situation phénologique est donc très variée à l'heure actuelle, la date de taille étant un facteur déterminant du débourrement.

Etat du vignoble

Les travaux sont bien évidemment perturbés par la situation climatique et notamment le cumul de pluie depuis octobre et les pluies incessantes en mars.

La taille se termine (jeunes parcelles et décalage en zone gélive) et le pliage se poursuit. Parfois cette opération est décalée afin de limiter l'impact d'un gel éventuel sur les zones sensibles.

Le carrassonage, le broyage des sarments, et l'entretien du sol sont gênés par les sols souvent toujours gorgés d'eau. Le temps actuel pluvieux ne permettra pas aux sols de se ressuyer et de faciliter ainsi ces opérations qui n'ont pas pu être réalisées de tout l'hiver.



- ✓ **Gestion des couverts végétaux** : si vos variétés choisies sont en fleur, et de nombreuses parcelles semées sont dans ce cas, il est utile de les détruire avant la montée à graine afin de limiter un re-semis non souhaité, surtout sur des espèces pouvant devenir envahissantes (vesce, radis, sarrasin...). De plus si vous souhaitez réaliser un mulch, celui-ci sera plus compliqué à mettre en œuvre quand les tiges seront lignifiées et donc trop rigides. Bien sûr il faudra attendre le ressuyage de vos parcelles pour intervenir. Sinon, il n'y a pas d'urgence à détruire vos couverts. L'idéal serait d'attendre 15 jours à 3 semaines avant floraison. L'azote ainsi minéralisé sera disponible durant la période où la plante en a le plus besoin.



Les maladies

Excariose

Actuellement nous n'observons pas de symptômes sur les parcelles de notre réseau.

🔗 Rappel de la stratégie

- × **Seuil de décision de traitement : plus de 10 % de ceps touchés par la maladie.**
- × **Conditions de contamination**
 - ✓ -Pluies supérieures à 5 mm
 - ✓ -Températures moyennes journalières supérieures à 10°C
 - ✓ -Durée humectation suffisante (10 heures à 13°C Tmj, 9 heures à 15°C Tmj)

Période de réceptivité de la vigne : du stade D06 (éclatement du bourgeon) au stade E09 (2 à 3 feuilles étalées) pour les bourgeons de la base du rameau concernés par les contaminations.

🔗 Le conseil

Il faut contrôler l'ensemble de vos parcelles et ainsi déterminer si elles devront être protégées.
 N'hésitez pas à nous contacter pour adapter votre stratégie.

Mildiou

🔗 Le point

En ce début de printemps, le risque mildiou est moyen, les conditions de conservation hivernale n'ont pas été optimales et les conditions des prochains jours pourraient être favorables à des contaminations primaires.

	Risque faible	Risque moyen	Risque fort
Automne	Sec	Alternance de périodes sèches et/ou froides (défavorables) et de périodes douces et humides (favorables)	Doux et humides
Hiver	Sec et/ou froid		
Printemps	Sec ou froid		
Exemples	1995, 1996, 2002, 2009, 2010, 2011, 2019, 2022	1997, 1998, 2001, 2003, 2013, 2014, 2020, 2021	1999, 2000, 2007, 2008, 2018

Les conditions de contaminations répondent aux critères suivants :

Les conditions de contaminations	Situation actuelle
✓ Œufs de mildiou mûrs	Considérés en cours de maturation selon les autres OAD (pas de germination en-dessous de 48h)
✓ Parcelles réceptives à partir du stade E/09, 2 à 3 feuilles étalées	Quelques parcelles sont maintenant réceptives. Mais les cépages tardifs et les parcelles taillées tardivement n'y sont pas encore.
✓ Pluies provoquant un effet splash (souvent plus de 3 mm)	Des précipitations sont prévues pour les 3 prochains jours. Pas de précipitations prévues la semaine prochaine pour l'instant.
✓ Températures moyennes journalières supérieures à 11°C	Les températures sont actuellement favorables mais sont prévues en chute cette fin de semaine sous les pluies.

🔗 Le conseil

Pas d'intervention dans l'immédiat, **mais il faut se tenir prêt à intervenir en préventif sur parcelles réceptives dès la semaine prochaine si une nouvelle dégradation pluvieuse est prévue.** Nous referons un point mardi prochain.

Oïdium

Rappel des conditions favorables pour les contaminations oïdium :

- Températures supérieures à 12°C, avec un optimum entre 20 et 25°C,
- Humidité relative supérieure à 40 % et jusqu'à 100 % pour favoriser la formation des spores,
- Si la pluie et le vent sont nécessaires pour que les spores puissent se disséminer, l'eau libre (fortes pluies) et la lumière intense gênent la germination des spores et le développement du mycélium. L'oïdium est sensible aux UVB.

🔗 Rappel de la stratégie



Ces taches caractéristiques sur le bois indiquent la présence d'oïdium.

Pour rappel : si votre parcelle a subi des attaques l'année dernière (feuilles, grappes et bois) ou est habituellement très sensible, **il est préférable de la protéger dès le stade F12/Grappes visibles.**

🔗 Conseil

Les conditions sont actuellement peu favorables à des contaminations, les températures restent fraîches et les durées d'humectation sont courtes, cumul faible de précipitations et beaucoup de vent asséchant après les pluies. Il faut surveiller les conditions météo de cette fin de semaine et de la semaine prochaine pour les parcelles précoces et sensibles.

Black-Rot

Toutes les conditions de contaminations ne sont pas réunies à l'heure actuelle. Nous referons le point de la situation mercredi prochain.

Pour rappel, le Black Rot (*Guignardia Bidwellii*) est une maladie cryptogamique qui s'attaque à tous les organes verts de la vigne : feuilles, grappes, rameaux. C'est une maladie considérée comme « secondaire » mais qui dans certains cas peut faire des dégâts conséquents, comme ces dernières années dans le vignoble girondin.

Les conditions d'humidité et de température favorables à son développement, sont inférieures à celles du Mildiou (*Plasmopora Viticola*).

Le processus de germination s'opère dès **0,3 mm de précipitations** (contre 3 mm pour le Mildiou) et se développe sur une plage de température **allant de 9°C à 32°C** ; optimum à 26°C (pour le Mildiou, celle-ci débute à 11°C).

De plus, le Black Rot peut s'attaquer à la vigne **dès son débournement**, si les conditions précédemment citées sont réunies.

Il est donc primordial, dans le cas de parcelles à historique Black Rot, de positionner un traitement spécifique, à base de cuivre et de soufre, avant celui contre le Mildiou.

Récap

Les conditions de contaminations	Situation actuelle
✓ <i>Hiver pluvieux qui favorise la maturation des périthèces</i>	Situation très favorable
✓ <i>Parcelles réceptives à partir du stade D/06, éclatement du bourgeon</i>	Situations variées en fonction de la période de taille et des cépages, des terroirs
✓ <i>Pluies faibles (inférieures à 1 mm) et durée d'humectation de 6 heures à 90% d'humidité relative</i>	Surveiller les conditions climatiques de la semaine prochaine
✓ <i>Températures moyennes journalières supérieures à 9°C</i>	Remontée prévue des températures en milieu de semaine prochaine.

Les Ravageurs

Mange-Bourgeons

Avec le développement rapide sur certaines parcelles, les premiers mange-bourgeons sont visibles, c'est le cas des noctuelles :



Vers de grappe

Le cumul des températures (base 0°C depuis le 1^{er} février) nous indique que l'émergence des papillons est proche, mais les conditions actuelles sont peu favorables (vent et pluie). Les diffuseurs de phéromones sont à installer rapidement, ainsi que les pièges pour suivre l'évolution de la première génération.

Cicadelle de la Flavescence :

Les cartes détaillées des zones de traitement obligatoire en 2024 pour le libournais et le castillonnais sont disponibles à la consultation :

https://www.gdon-libournais.fr/cartes_TO.php ou en consultant le site internet <http://www.gdon-libournais.fr/>

Extrait Végétaux

Le Pissenlit



Pissenlit au stade bouton, floraison et fructification

C'est la pleine période de floraison du Pissenlit (*Taraxacum Officinalis*), c'est donc le bon moment pour récolter ses inflorescences, soit pour les utiliser directement en tisane et l'incorporer dans vos premiers traitements de protection, soit pour les faire sécher pour des tisanes durant la saison ou pour élaborer la préparation biodynamique Pissenlit (506).

Contrairement à ce que l'on pense, la fleur de Pissenlit, n'est pas une seule et unique fleur, mais une inflorescence, c'est-à-dire composée de plusieurs dizaines de fleurs, qui s'ouvrent et sont pollinisées successivement sur une période d'une dizaine de jours.

Récolte des fleurs de Pissenlit :

La cueillette se réalise au stade tout début floraison de la plante, à partir de 10h (les fleurs de pissenlit ne s'ouvrent que rarement avant), par beau temps et en évitant les jours feuilles et le péricée, qui sont des périodes défavorables au séchage et à la conservation des fleurs et qui favorisent la fructification et la production des akènes (graines).

Il est préférable de favoriser les jours fleurs et l'apogée, mais il est possible de récolter les fleurs durant les jours fruits et racines.

Attention :

Si vous récolter les inflorescences de Pissenlit en vue de les faire sécher et les conserver, il est impératif de le faire au tout début de la floraison lorsque le cœur est encore bien dense (photo 1), car sinon, les premières fleurs auront déjà entamé leur processus de fructification et vous risquez de vous retrouver avec seulement des akènes.



1) Bon stade de récolte



2) Mauvais stade de récolte

Si vous souhaitez utiliser les fleurs dans les 24h suivant la récolte, vous pouvez les récupérer à un stade de floraison plus avancé.

L'utilisation de la tisane de Pissenlit, renforce le processus « Silice », en améliorant la qualité des tissus de la vigne, par un épaississement de ceux-ci. La résistance de la vigne vis-à-vis des attaques d'insectes ou de champignons est ainsi renforcée.

Elle peut être associée aux traitements à base de cuivre et de soufre.

Son élaboration est assez simple :

La veille de l'application, incorporer 10g de fleurs sèches (ou 70g de fleurs fraîches) dans 3 à 5 litres d'eau (dose et volume pour 1ha), couvrir le contenant, faire chauffer et couper le feu lorsque l'eau frémit.

Laisser infuser et refroidir durant la nuit.

Le lendemain, filtrer finement la tisane et incorporer dans la bouillie de traitement.

La préparation biodynamique Pissenlit (506) :

C'est une des préparations du Compost biodynamique. Elle est en lien avec l'acide silicique et l'hydrogène et lors de la fermentation dans le tas de compost, elle influence les processus de la potasse et du calcaire.

La récolte des fleurs se réalise en jour fleur. Il est très important que les bractées formant le centre du capitule soient dressées, sinon il y a le risque d'obtenir des graines.

Cette préparation s'élabore à l'automne, en même temps que la préparation Bouse de corne, pour être déterrée au printemps suivant.

Les fleurs sont incorporées dans le mésentère d'une vache (enveloppe du système digestif) et être placé sous terre pendant la période d'« inspir ».

Caractère bio-indicateur : Engorgement en matière organique animale, compactage des sols riches en bases en base et en matière organique provoquant des anaérobioses.

Accompagnement technique personnalisé

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc et Thierry Tricot, conseiller-e technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peuvent vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine conduit en agriculture biologique et/ou biodynamique.

Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Laurence Derc – l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

Thierry Tricot – t.tricot@bionouvelleaquitaine.com Tél : 06 11 61 98 42